

Service public postal : les masques tombent !

Alors que depuis le début de cette crise sanitaire, La Poste se fait le chantre du maintien du service public et des services essentiels à la nation, la réalité est plus crue.

En effet, il est d'ores et déjà annoncé que le virement des prochaines prestations sociales, mission dont La Poste reste le principal prestataire pour de très nombreux usagers (Caisse d'Allocations Familiales, pensions, RSA...) sera avancé dans la nuit du 3 au 4 avril. Traditionnellement, elles « tombent » le 6 de chaque mois mais en raison du week-end, les allocataires n'auraient pu les toucher que le 7. C'est donc une mesure appréciable pour bon nombre de foyers, notamment les plus démunis.

Face à ce changement de calendrier, que fait La Poste ? Dans une note interne, elle annonce à ses directions locales... que les bureaux seront fermés le 4 et le 11 avril ? ! Cette décision met en lumière le double langage de La Poste sur les missions de service public.

Interpellée, la direction du Réseau dit vouloir fluidifier le trafic et faire souffler les postier-es. Avec ce choix, au contraire, nous considérons que les collègues ne seront pas épargnés. Les usagers qui ne sont pas équipés de carte (et il y en a un certain nombre), ne pourront pas se rendre aux DAB (Distributeur Automatique de Billet) durant le week-end. Ce service à deux vitesses sera une source de violences supplémentaire, alors qu'habituellement cette période est déjà tendue à cause de l'explosion du trafic. S'ajoute à cela le prélèvement des frais bancaires que La Poste et la Banque Postale ne compte pas annuler, et qui devrait intervenir le 3 avril sur les comptes. De quoi accentuer le mécontentement et la colère des usagers. Et qui sera au front pour leur répondre ? Les postier-es !

La question du maintien du service public est bien sûr essentielle dans cette période. Mais pas dans des conditions sanitaires et de sécurité qui mettraient en danger le personnel.

À la rupture d'égalité entre les clients, s'ajoute l'exposition aux risques pris par les personnels et potentiellement aussi par les sous-traitants assurant la sécurité des bureaux qui, pour certains, s'étaient déjà mis en droit de retrait au début de la crise sanitaire.

Pour SUD PTT, le choix de la direction de La Poste, de fermer les bureaux de poste le 4 avril le jour du versement des prestations sociale, ne répond en rien à la problématique du fort surcroît d'activité à venir. Une situation qui rappelle la question des missions essentielles de La Poste et les moyens qui sont mis pour y répondre en toute sécurité pour les personnels et les usagers. Question que nous posons de manière récurrente à la direction de La Poste et au ministère de tutelle depuis le début du confinement.

Le 31 mars 2020

Contacts :

Stéphane Charnacé - 06 82 08 17 93 - charnace@sudptt.fr

Marie Vairon - 06 32 88 08 29 - vairon@sudptt.fr